



Service Gestion des Déchets Ménagers

**Rapport d'activité
2014**

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien. Il répond à l'obligation faite au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale par l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de présenter, au conseil communautaire, un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

1 - Bilan 2014

Repères
Indicateurs d'activité
Faits marquants

Page 3

2 - Présentation des déchets

Territoire et compétences
Caractérisation des déchets

Page 6

3 - Réduction des déchets

Etat des lieux
Prévention

Page 8

4 - Collecte des déchets

Fonctionnement des déchèteries et
des collectes

Page 9

5 - Moyens affectés

Les moyens humains
Les moyens matériels

Page 15

6 - Traitement des déchets

Valorisation matière
Valorisation énergétique

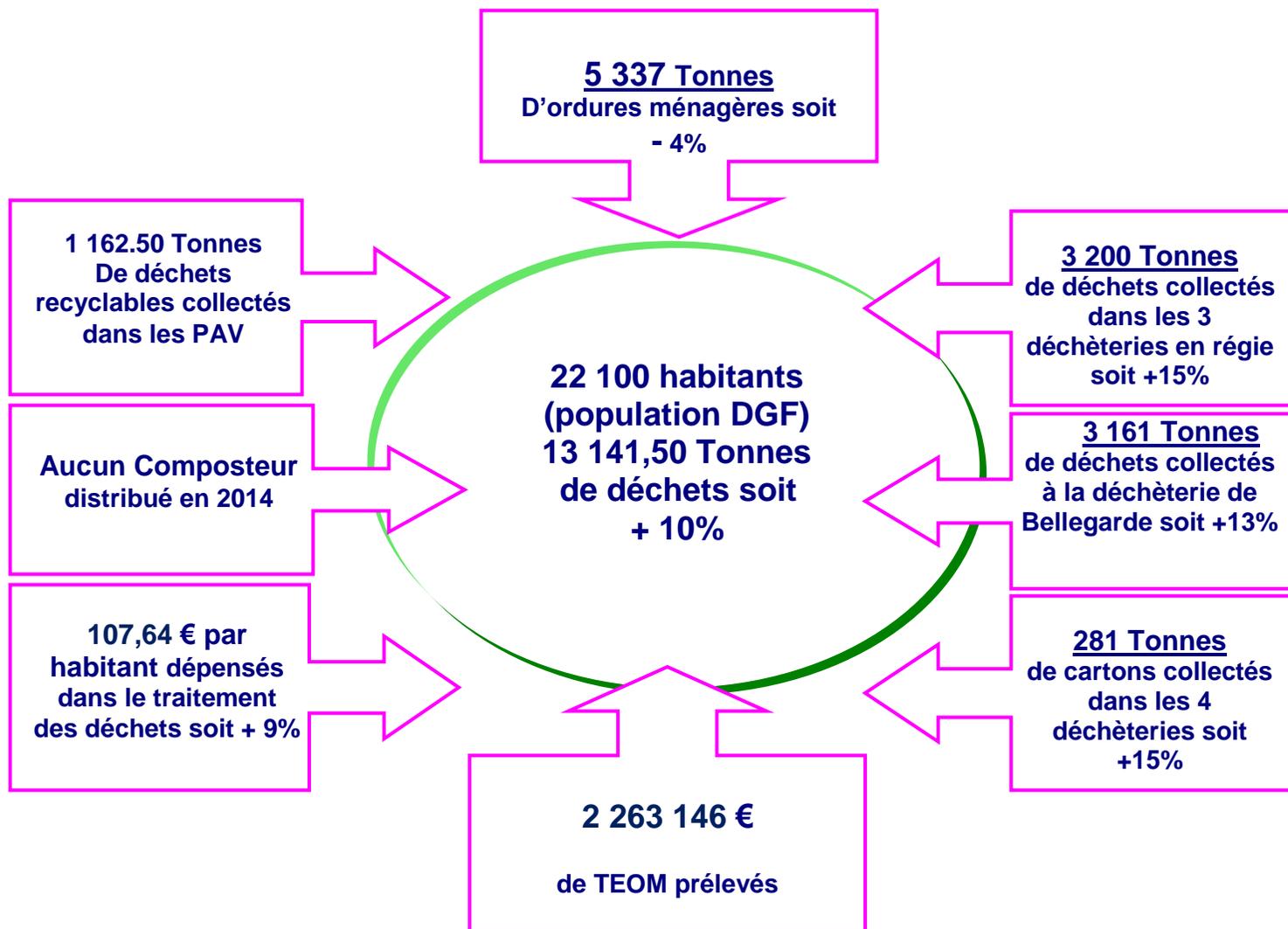
Page 16

7 - Données financières

Dépenses
Recettes

Page 17

1.1 Les repères



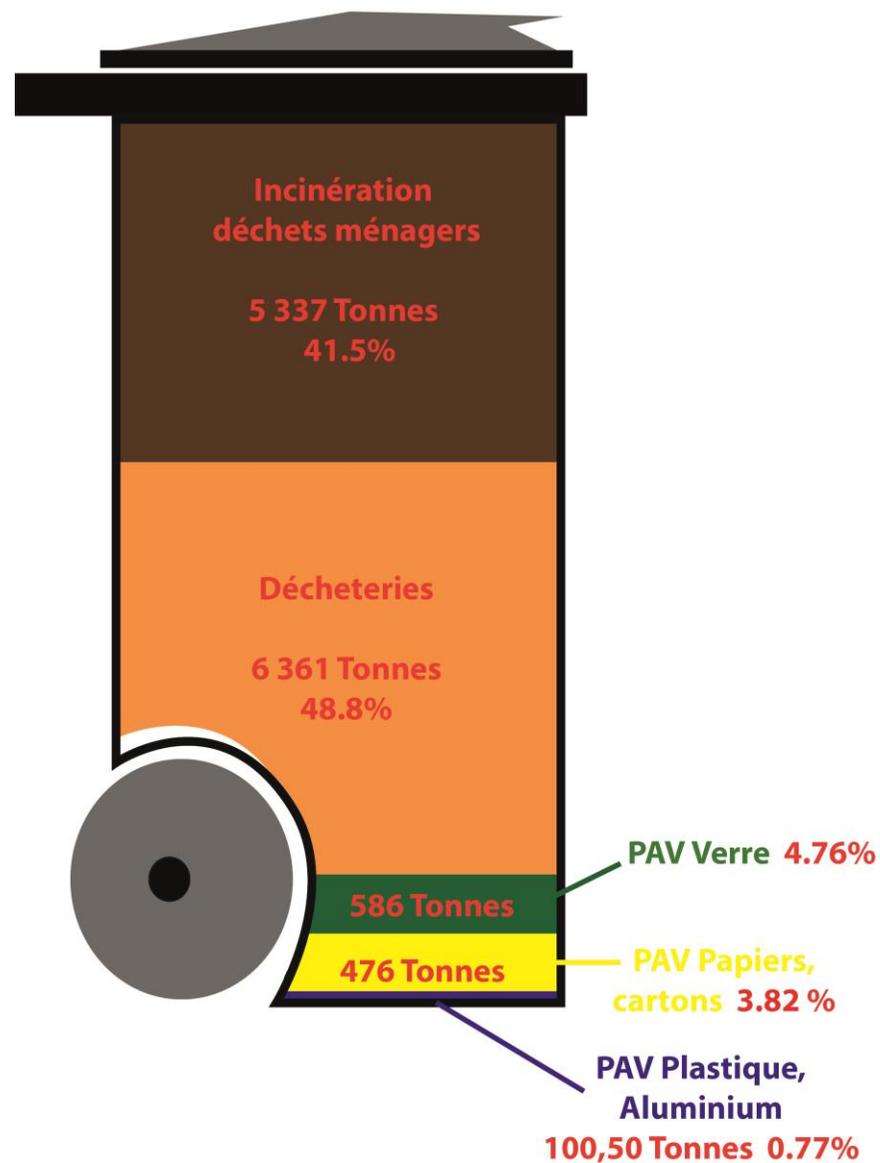
1.2 Les indicateurs d'activité

En 2014, les ordures ménagères collectées représentent **5 337 tonnes** soit une diminution de 4% par rapport à 2013. Le coût global de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte est de **547 030 € TTC** soit une augmentation de 4.78 % par rapport à 2013 et le coût d'incinération de **555 295 € TTC** soit +1.95 % par rapport à 2013

La collecte du reste des déchets se fait en apport volontaire :

- Aux points verts pour les déchets recyclables (81 sur le territoire).
- Dans les 4 déchèteries de la CCPB à Bellegarde, Châtillon, Champfromier, et Injoux-Génissiat.

13 141 Tonnes de déchets ménagers



1.3 Faits marquants

Le 4 juin 2014 est lancée la consultation pour la construction du quai de transfert pour la réception des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte qui est programmée pour débuter au 1^{er} janvier 2015

Le 7 juillet 2014, réception des offres pour la construction du quai de transfert. CAO du 15 juillet : attribution du marché au groupement FAMY, GALLIA, DESA et EIFFAGE en sous-traitant pour un montant de 575 022 €. L'investissement étant subventionné à 100% par le SIDEFAGE (déduction faite de la subvention du CD01 à hauteur de 30 400€)

Début des travaux du quai de transfert le 01 octobre 2014 et réception faite le 15 décembre 2014

Recrutement d'un ambassadeur du tri en octobre 2014 (convention de mise à disposition avec le SIDEFAGE). Début de la prestation de conteneurisation pour la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité le 2 octobre 2014 et fin de la prestation le 31 décembre 2014

20 et 21 octobre 2014, formation organisée par le CNFPT à Bellegarde sur Valserine à l'attention des agents d'accueil des déchèteries sur le thème : Gestion des Déchets (collecte, traitement, valorisation, enjeux)

Sinistre (incendie) du local de l'agent de déchèterie d'Injoux en juin 2014 qui a été détruit en totalité. Reconstruction d'un local à un emplacement plus stratégique et redimensionnement afin de permettre entre autre sur l'arrière de celui-ci de mettre en conformité le local pour accueillir les DDS (Déchets diffus spécifiques dangereux)

Début juillet, lancement de la consultation en vue de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte au 1^{er} janvier 2015, lot 1 Conteneurisation (Enquête/Fourniture et Distribution de conteneurs), lot 2 Collecte en porte à porte et mise en place collecte sélective PAP sur le territoire de centralité (Bellegarde /Chatillon/ Lancrans)

Le 25 aout 2014, réception des offres pour les marchés de conteneurisation (Lot 1) et de collecte (Lot 2). CAO du 3 septembre 2014 attribution à PLASTIC OMNIUM (Lot1) pour 4 ans pour un montant de 573 462 € et ECO DECHETS (Lot 2) pour 5 ans renouvelable 2 fois 1an (soit 7 ans maximum) pour un montant de 576 000 €/an

De plus en plus d'effractions et de vandalisme sont constatés dans les 3 déchèteries, pour cette année 2014 :
5 dépôts de plainte en gendarmerie pour la déchèterie de Châtillon en Michaille, 1 pour la déchèterie de Champfromier et 1 pour la déchèterie d'Injoux suite à l'incendie. Nos agents constatent chaque semaine que les bennes sont visitées. D'où une réflexion sur la mise en place de la vidéo surveillance qui devient de plus en plus urgente. La déchèterie de Bellegarde en DSP est sous vidéo surveillance et ne rencontre pas ces problèmes de vandalisme.

2.1 Territoire et compétences

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien assume la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 15 communes composant la CCPB. La population desservie compte **22 100 habitants**.

Ces services sont financés par la **Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM)** payée par les particuliers, cet impôt local est assis sur le foncier bâti.

La CCPB adhère au **SIDEFAGE** pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères. Le SIDEFAGE est chargé de la collecte des déchets des points d'apport volontaire, les points verts ainsi que du traitement des ordures ménagères. Il s'agit d'un EPCI situé à Bellegarde-sur-Valserine. L'Usine de Valorisation Énergétique collecte et incinère les déchets des 350 000 habitants des territoires adhérents. La combustion des déchets dégage de l'énergie et permet la production d'électricité.

A- Ordures Ménagères

Veolia Environnement collecte les ordures ménagères de tout le territoire depuis le 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 1^{er} juillet 2014 date de fin de son marché de prestation de collecte. Un avenant pour la prolongation de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2014 a été signé. Le montant de la prestation de Véolia pour cette année 2014 est de **507 307 € TTC**. Le 2 septembre 2014, la société ECO DECHETS s'est vu attribuer le marché collecte pour l'ensemble du territoire comprenant la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité (Bellegarde-Châtillon, Lancrans) pour un début de prestation au 1^{er} janvier 2015.

SITA MOS enlève les bennes des déchèteries et les achemine vers les lieux de valorisation. Le total de cette prestation s'élève à **130 590,15€ TTC** soit une augmentation de **9%** qui est liée également à l'augmentation des tonnages de **18%**

B- Les autres déchets

Les prestataires **SITA MOS** et **Veolia Environnement** sont chargés de l'évacuation des conteneurs de Déchets Encombrants Ménagers (DEM) ainsi que des Déchets Médicaux Spéciaux (DMS) jusqu'au 1^{er} juillet 2015 pour ces derniers. Ils sont acheminés vers des centres de traitement ou des lieux de valorisation dûment habilités à les recevoir. **SITA MOS** valorise les déchets collectés auprès des filières ci-après :

- Métaux :	SITA Centre est	Filières sidérurgiques
- Bois :	Sté EGGER (88)	Fabricant bois aggloméré
- Gravats :	FAMY	Revalorisation
- Plâtre :	PLACOPLATRE	Revalorisation
- Encombrants :	SIDEFAGE	Valorisation énergétique
- Déchets verts :	SURJOUX COMPOST	Compostage

Veolia Environnement valorise les déchets collectés auprès des filières ci-après :

- Métaux :	Centre de Tri VEOLIA	Filières sidérurgiques
- Bois :	Centre de Tri VEOLIA	Co produit compostage
- Gravats :	FAMY	Revalorisation
- Non incinérable en mélange	CET Classe II VEOLIA	Enfouissement
- Huile végétale	Sté TRIADIS	Régénération des huiles
- Encombrants :	SIDEFAGE	Valorisation énergétique
- Déchets verts :	SURJOUX COMPOST	Compostage

Eco-systèmes est l'organisme chargé de la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE). Les appareils sont dans la mesure du possible réutilisés ou sinon recyclés.

Les **Déchets Ménagers Spéciaux** étaient collectés puis évacués par **Triadis**, filiale de SITA MOS. Les déchets sont traités et valorisés par des prestataires selon leur nature physique ou chimique.

Des armoires mises à disposition par **Texsud** ont permis également de collecter le **textile** soit 28 Tonnes en 2014

ALLIAPUR collecte et valorise les **pneus** usagés.

2.2 Caractérisation des déchets issus des Ordures Ménagères

Le SIDEFAGE commande chaque année une campagne de caractérisation des ordures ménagères auprès du cabinet **VerdiCité**. Cette opération permet de savoir quels types de déchets sont présents dans les poubelles des habitants et d'orienter les politiques de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets.

3.1 Etat des lieux

VerdiCité mène une campagne de caractérisation des déchets jusqu'en 2015 pour le SIDEFAGE. Le rapport montre que 60 % des gisements prélevés peuvent éviter l'incinération. Le tri, les collectes spécifiques ou le compostage réduisent efficacement ce volume de déchets. Ces résultats permettent d'orienter les campagnes de prévention et de communication en fonction des gisements les plus importants.

DECHETS MENAGERS RESIDUELS (incinérés) : 42.5% en 2013 et 42.1% en 2014

COMPOSTAGE : 22% en 2013 et 27.5% en 2014 (En hausse)

PAPIER / CARTONNETTES / BRIQUES ALIMENTAIRES : 21,4% en 2013 et 17,5% en 2014 (En baisse)

VERRE : 6,2% en 2013 et 4.5% en 2014 (En baisse)

PLASTIQUE / ALUMINIUM : 5,2% en 2013 et 5.3% en 2014 (Stable)

AUTRES COLLECTES : 2,7% en 2013 et 3.1% en 2014

Les différents gisements restent stables par rapport à l'année 2013, à noter une relative baisse des papiers / Cartonnettes...

3.2 Prévention

Consciente des efforts réalisables, la CCPB a distribué gratuitement des composteurs aux habitants qui en font la demande. Le SIDEFAGE soutient cette opération avec un guide composteur qui conseille les acquéreurs pour une utilisation optimale. Le stock de 1500 composteurs a été épuisé en fin d'année 2013. Une réflexion sur un nouveau mode de distribution à travers des réunions d'information et de sensibilisation est en cours. Il a été constaté que sur l'ensemble des composteurs distribués un grand nombre d'entre eux n'étaient pas forcément utilisés à bonne escient ou détournent de leur fonction principale. Il est envisagé de reprendre cette distribution en 2016 sous une autre forme pour avoir un meilleur suivi.

Le SIDEFAGE agit également grâce à ses ambassadeurs du tri. Ils mènent des actions auprès des populations locales. Concrètement, ils interviennent auprès des enfants dans les écoles. Les adultes sont sensibilisés au cours de campagnes de porte-à-porte. Les marchés et les manifestations (sportives ou festives) des communes sont aussi l'opportunité de rencontrer la population afin d'échanger à propos des consignes de tri et du recyclage des déchets.

Par ailleurs, le SIDEFAGE optimise la collecte des points d'apport volontaire en fixant des cellules électroniques permettant d'estimer le taux de remplissage de chaque PAV. Ce dispositif permettra d'éviter les collectes inutiles et d'avoir un suivi de l'efficacité des points d'apport.

4.1 Collecte des Ordures Ménagères

Veolia collecte les ordures ménagères en porte-à-porte sur la totalité du territoire. Le ramassage est hebdomadaire sauf à Bellegarde où le service est rendu deux fois par semaine.

Les équipes se composent de deux conducteurs de benne à ordures ménagères (BOM) et de trois ripeurs.

Ci-dessous, le plan de collecte de Veolia :

Véhicule	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
BOM 19T	Giron Champfromier Plagne St-Germain-de-Joux	Montanges Confort Lancrans	Chanay Lhôpital Craz Lingiaz Bérianz Surjoux	Ochiaz Vouvray	Injoux-Génissiat Vouvray Billiat
BOM 26T	Bellegarde 1	Bellegarde 2	Châtillon-en-Michaille Villes	Bellegarde 1	Bellegarde 2
Mini BOM			Châtillon-en-Michaille Confort Lancrans Montanges St-Germain-de-Joux		MGEN Chanay

4.2 Collecte sélective

Les habitants se rendent dans l'un des 81 points d'apport volontaire afin de recycler leurs déchets. Un prestataire choisi par le SIDEFAGE en assure la collecte et l'acheminement jusqu'à l'usine.

4.3 Collectes spéciales

Collecte des déchets d'entreprises

Seule la déchèterie de Bellegarde permet la réception des déchets des professionnels car elle dispose d'un pont de pesée pour la facturation. Ils peuvent déposer leurs déchets si leur véhicule a un PTAC inférieur à 3,5 tonnes à raison d'une tonne maximum de déchets par jour.

4.4 Organisation des déchèteries

La CCPB dispose de quatre déchèteries sur son territoire. L'installation de Bellegarde est confiée à Veolia en Délégation de Service Public jusqu'en 2017. Les sites de Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat et Champfromier sont gérés en régie. Pour faciliter l'accès aux usagers, les horaires d'ouverture des déchèteries ont été harmonisés en janvier 2013.

A- Déchèterie de Bellegarde

- Horaires :

	Du lundi au samedi	Dimanche	Total horaires d'ouverture
Eté	9h-12h / 14h-20h	10h-12h	1680 h
Hiver	9h-12h / 14h-18h	10h-12h	968 h
Annuel			2648 h

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets verts, Plâtre, Huiles végétales et de moteur, Textiles, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'équipement électrique et électronique.

- Fréquentation :

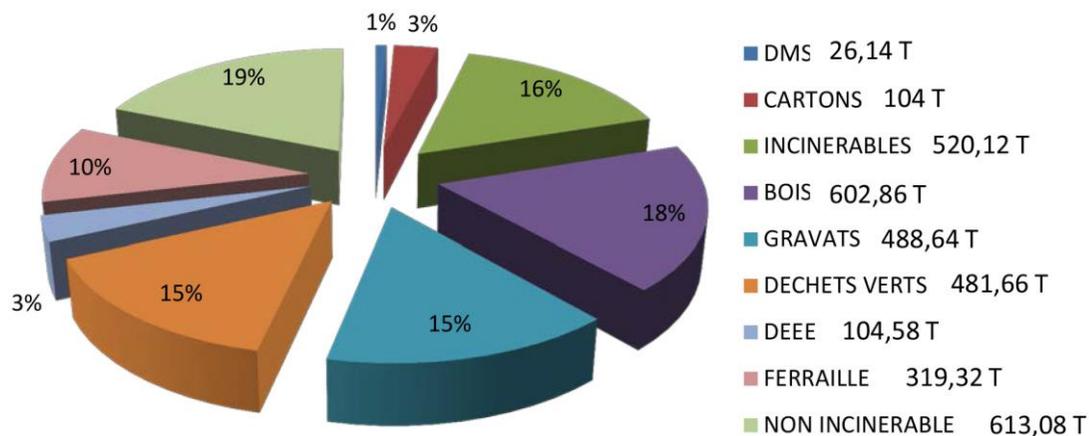
La fréquentation est en hausse de 9.06% par rapport à 2013, il faut par contre noter la baisse de la fréquentation des professionnels

2013	25 401	94,22	1 100	4,08	548	2,03	26 959
2014	27 776	94,47	981	3,34	644	2,19	29 401

- Tonnages collectés en 2014 : 3 161 Tonnes

Une hausse des tonnages de 13% par rapport à 2013 est à noter, augmentation pour tous les déchets

Tonnages Décheterie de Bellegarde



B- Déchèterie de Châtillon-en-Michaille

- Horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total horaires d'ouverture
Eté	14h-19h	Fermé	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	1110 h
Hiver	14h-17h	Fermé	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	594 h
Annuel							1704 h

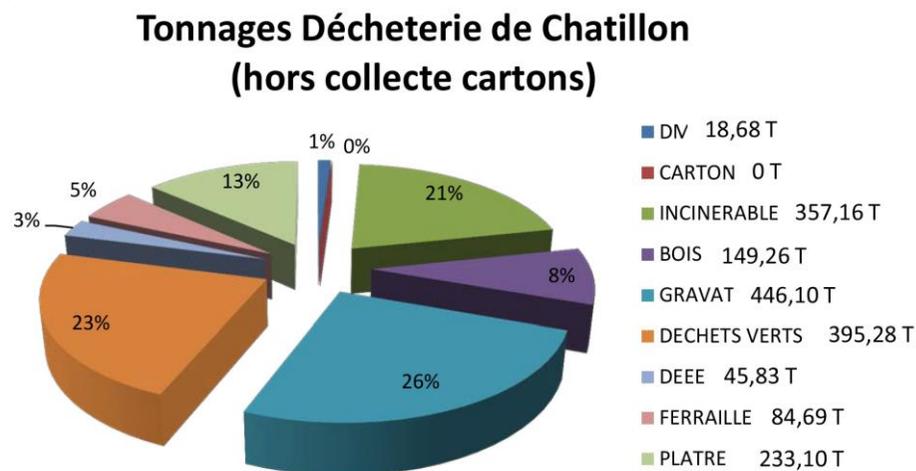
Fermé les dimanches et jours fériés.

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Huiles végétales et de moteur, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

- Tonnages collectés en 2014 : 1 730 Tonnes

Hausse de 20% des tonnages par rapport à 2013



C- Déchèterie d'Injoux-Génissiat

- Horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total horaires d'ouverture
Eté	9h-12h	9h-12h 14h-19h	Fermé	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	1050 h
Hiver	9h-12h	9h-12h 14h-17h	Fermé	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	594 h
Annuel							1644 h

Fermé les dimanche et jours fériés.

-

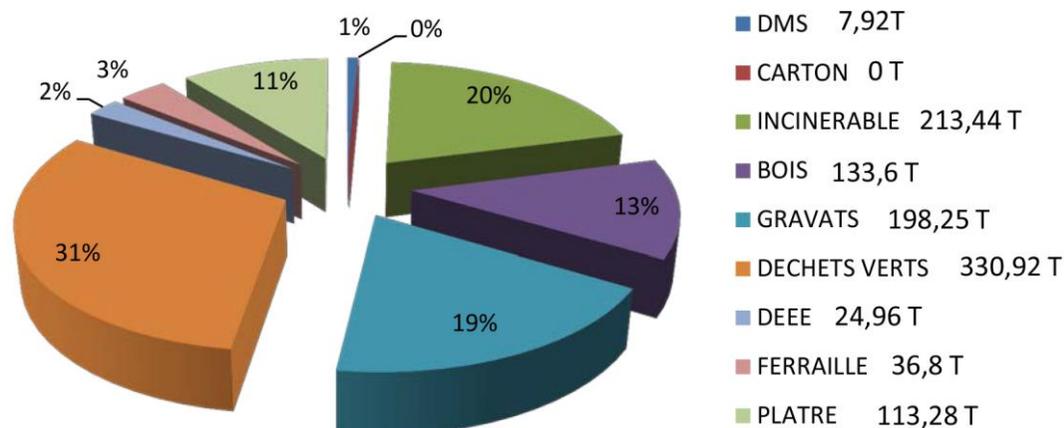
- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'Equipeement Electrique et Electronique.

- Tonnages collectés en 2014 : 1 059 Tonnes

Stabilité au niveau des tonnages voir légère baisse de 2%

Tonnages Déchèterie d'Injoux-Génissiat (hors collecte cartons)



D- Déchèterie de Champfromier**- Horaires :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total horaires d'ouverture
Eté	Fermé	14h-19h	14h-19h	9h-12h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	780 h
Hiver	Fermé	14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h 14h-17h	369 h
Annuel							1176 h

Fermé les dimanches et jours fériés.

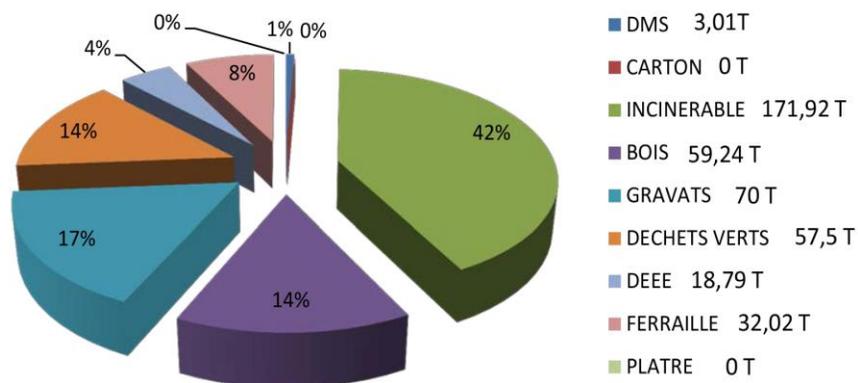
- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

A noter : Depuis le mois de mai la déchèterie de Champfromier est collectée par la société TRIADIS pour les DMS afin que le gardien n'est pas à les transférer vers la déchèterie de Châtillon ce qui n'était pas réglementaire.

- Tonnages collectés en 2014 : 412 Tonnes Baisse de 9% des tonnages

Tonnages Déchèterie de Champfromier (hors collecte cartons)



5.1 Moyens humains

Les agents du service en charge de la gestion des déchets ménagers sont :

- Denis Legouge, technicien principal, est responsable du service.
- Nathalie Putelat gère les relations avec les agents de déchèterie et les prestataires.
- Sylvain Zalivadmi est responsable des agents de déchèterie. Il est aussi affecté à la déchèterie de Champfromier et effectue les travaux d'entretien courants.
- Jean-Maxime Balloffet, responsable de la zone technique d'Arlod et remplaçant dans les déchèteries.
- François Clément, agent de déchèterie à Châtillon-en-Michaille.
- Stéphane Curtenaz, agent de déchèterie à Injoux-Génissiat.
- Christian Aubry (a mis fin à son contrat début septembre 2014) et Pascal Claudin, agents de soutien aux déchèteries.

5.2 Moyens matériels

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte. Des bacs à ordures de capacité de 120 L, 240 L, 340 L et 660 L servent à la collecte. En cas de casse ou de perte, les bacs sont remplacés **gratuitement** par la CCPB en le signalant par téléphone.

La CCPB met également à disposition des habitants des **composteurs** afin de réduire le volume de déchets incinérés.

Veolia utilise trois véhicules pour assurer la **collecte ordures ménagères**. Deux camions de 19 et 26 tonnes ainsi qu'une mini benne (pour les rues étroites) permettent de couvrir l'ensemble du territoire.

La population peut déposer ses déchets de collecte sélective dans l'un des **points d'apport volontaire** répartis sur le territoire. Ils accueillent tous les 3 flux de déchets suivant :

- Plastique, Aluminium
- Papier, Cartonnettes
- Verre

6.1 Valorisation matière

Le **SIDEFAGE** gère la collecte des déchets recyclables provenant des points d'apport volontaire. Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets. Ci-dessous, l'évolution des tonnages recyclés entre 2012, 2013 et 2014 :

	Papier Carton	Plastique Métal	Verre
2012	764 T	85 T	583 T
2013	787 T	96 T	602 T
2014	767 T	100.50	586 T
En Kg/Habitant 2014	35.5 kg	4.33 kg	27.1 kg
Evolution tonnages entre 2013 et 2014	+ 3,1%	+13,2%	+3.3%

A noter : les tonnages papier carton comprennent la collecte des bennes des quatre déchèteries pour un poids de 296 tonnes.

Comme expliqué plus haut, les habitants peuvent demander gratuitement un composteur individuel. Cette réduction de déchets est difficilement quantifiable. Elle se manifeste uniquement dans les campagnes de caractérisation VerdiCité par la réduction de la part des déchets *putrescibles* dans les ordures ménagères.

Par ailleurs, les déchets verts apportés en déchèterie sont aussi compostés à **Surjoux Compost** selon un processus industriel.

En 2014, Surjoux Compost a valorisé **1 483 tonnes** de déchets verts produits par la CCPB soit une augmentation de **14 %** par rapport à 2013.

6.2 Valorisation énergétique

Les ordures ménagères collectées par Veolia sont valorisées à l'usine du SIDEFAGE. L'incinération dégage de la chaleur utilisée pour produire de l'électricité. Cette production permet de subvenir en grande partie aux besoins de l'usine et le reste est revendu à EDF. La CCPB incinère à la fois les **ordures ménagères** et les **déchets encombrants ménagers** des déchèteries au SIDEFAGE.

	Ordures ménagères	Déchets encombrants ménagers
2013	5 682 T	1 054 T
En kg/habitant 2013	256 kg	48 kg
2014	5 337 T	1 363 T
En kg/habitant 2014	241 kg	61 kg
Evolution kg/habitants	- 6%	+ 21%

L'incinération produit des mâchefers qui sont exploités pour les travaux publics ainsi que des métaux qui sont recyclés.

7.1 Dépenses

A- Les ordures ménagères

Veolia assure la prestation d'enlèvement des Ordures Ménagères en porte-à-porte et l'acheminement jusqu'à l'usine du SIEFAGE. Les frais annexe du service ordures ménagère pour la collecte sont des frais de carburant, étude, publicité, salaire agents 33%TP.

	Marché VEOLIA Prix annuel TTC	Frais Annexe TTC	Coût total TTC
2013	495 136,86 €	26 911.70 €	522 048,56 €
2014	507 307 €	39 723.32 €	547 030 €
Evolution 2013-2014	+2,45 %	+ 47.6%	+ 4.78 %
Coût/habitant 2014	22,95 €	1,80 €	24,75 €

):

B- La déchèterie de Bellegarde

L'exploitation de la déchèterie et les enlèvements de bennes sont les deux prestations facturées par Veolia. Les coûts se répartissent comme suit :

Bellegarde	Forfait DSP*	Enlèvements + Traitement des déchets	Total
2013	327 218 €	310 781 €	637 999 €
2014	309 301€	347 734 €	657 035 €
Coût/habitant 2014	13.99 €	15.73 €	29.73 €
Evolution coût 2013-14	-5.47 %	+ 11.9 %	+2.98 %
Coût pour 1 heure d'ouverture	116.80 €/h	131.31 €/h	248,11 €/h
Coût à la tonne	97,85 €/T	110 €/T	207,85 €/T

*Le contrat de DSP avec VEOLIA s'achève le 30 avril 2017

C- Les déchèteries en régie

La CCPB gère directement l'exploitation des déchèteries de Châtillon-en-Michaille, Champfromier et Injoux-Génissiat. La société Sita Mos gère les enlèvements de bennes sur appel des agents.

Déchèterie Châtillon	Exploitation	Enlèvements + Traitement des déchets	Total
2013	53 517 €	123 204 €	176 721 €
2014	45 376 €	172 455 €	217 832 €
Evolution coût 2013/2014	-15%	+39.97%	+23.26%
Coût pour 1h d'ouverture	26.62€/h	101.20 €/h	127,83 €/h

Déchèterie Champfromier	Exploitation	Enlèvements + Traitement des déchets	Total
2013	30 943 €	40 152 €	71 095 €
2014	27 698 €	85 187 €	112 885 €
Evolution coût 2013/2014	-10.48%	+112.16 % (DMS collectées en 2014)	+58.78%
Coût pour 1h d'ouverture	23,55 €/h	72,44 €/h	95,99 €/j

Déchèterie Injoux	Exploitation	Enlèvements + Traitement des déchets	Total
2013	54 580 €	88 613 €	143 193 €
2014	44 702 €	117 515 €	162 217 €
Evolution coût 2013/2014	-18.09%	+32.61%	+13.28%
Coût pour 1h d'ouverture	27,19 €/h	71.48 €/h	98,67 €/h

Total 3 déchèteries	Exploitation	Enlèvements + Traitement des déchets	Total
2013	139 040 €	251 969 €	391 009 €
2014	117 776 €	375 157 €	492 933 €
Evolution coût 2013/2014	- 15.29 %	+ 48,89 %	+ 26,07 %
<i>Amortissement et emprunt liés à l'investissement</i>	98 997 €		
Coût total	216 773 €	375 157	591 930 €
Coût pour 1h d'ouverture	47,91 €/h	82,92 €/h	130,83 €/h
Coût à la tonne (3200 T)	67,74 €/T	117,23 €/T	184,97 €/T

E- Le SIDEFAGE

Le SIDEFAGE facture à la CCPB les prestations suivantes :

- Incinération des ordures ménagères (OM), des déchets encombrants ménagers (DEM) et des refus de tri.(RT°
- Compostage des déchets verts
- Contribution à la collecte sélective
- Taxes Générales sur les Activités Polluantes

Prix à la tonne	OM & refus de tri	DEM	Déchets verts
Prix TTC/tonne 2012	98,65 €	110,42 €	57,99 €
Prix TTC/tonne 2013	98,31 €	108,04 €	55 €
Prix TTC/tonne 2014	105,13 €	118 €	57,99 €
Evolution 2013 / 2014	+ 6 %	+ 8%	+ 0%

Factures	OM	RT	DEM	Déchets verts	Coll.sélective*
Total 2013	544 699 €	14 000	113 873 €	86 888 €	27 703 €
Total 2014	555 295 €	14 482	140 232 €	101 915 €	27 625 €
Evolution 2013 / 2014	+1,94 %	+3,44 %	+ 19%	+14%	-0,5%

*La participation à la collecte des points d'apport volontaire est définie selon les performances de tri de la CCPB soit **1,25 € par habitant** en 2014.

F- En résumé

La somme des coûts de gestion énoncés ci-dessus représente un total de **2 378 916 €** soit **107,64 €** par habitant.

7.2 Recettes

A- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil de Communauté a institué deux zones de perception de la TEOM en fonction du service rendu. Les taux correspondants s'élèvent respectivement à 11,70 % pour la zone 1 (ramassage 2 fois par semaine à Bellegarde) et 10,65 % pour la zone 2 (ramassage 1 fois par semaine sur le reste du territoire).

	2012	2013	2014
Population DGF	21 961	22 163	22 100
TEOM	2 097 593 €	2 149 885 €	2 263 146 €
TEOM/habitant	95,51 €	97 €	102,40 €

B- La compensation du SIDEFAGE

Le SIDEFAGE reverse chaque année une compensation incitative en fonction des performances de tri constatées. Il s'agit d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 4 € par habitant.

	2012	2013	2014
Compensation	43 922 €	22 163 €	22 100 €
Compensation/habitant	2 €	1 €	1 €

C- La redevance sur la CCPG

Les habitants de Chézery et Léaz bénéficient d'une dérogation pour utiliser les déchèteries de la CCPB. La Communauté de Communes du Pays de Gex contribue donc aussi au financement du service à hauteur de **55 969.72 €** en 2014 (pour mémoire, 47 150 € en 2013).

D- La Redevance Spéciale

Les entreprises et les bâtiments publics payent une redevance quand l'enlèvement des ordures se fait via le service de la CCPB. La somme de ces contributions représente **23 946,04 €** en 2014 (pour mémoire, 23 887 € en 2013)

E- Le rachat des DEEE

Eco-Systèmes valorise les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques. Cette prestation permet de recevoir un soutien financier de la part de l'organisme. La CCPB a reçu **9 171,68 €** grâce aux **283.38 tonnes** de DEEE valorisées en 2014. Eco-Systèmes prend en charge les coûts de collecte et de traitement.

F- Le rachat de la ferraille

Le rachat de la ferraille collectée dans les déchèteries entraîne une recette de **7 852.71 €** en 2014.

G- Recettes Diverses

Les remboursements d'assurances et des charges sociales entraînent des recettes de **51 786 €** en 2014.

H- En résumé

Ces différents revenus représentent une recette totale de **2 433 972 €** soit **110,13 €** par habitant.